

# David Lisnard : « la réindustrialisation est une priorité nationale »



*Souveraineté, industrialisation, Made in France... Le maire de Cannes et candidat à l'élection présidentielle David Lisnard, qui souhaite porter pour la France un projet libéral, s'exprime en exclusivité dans votre Lettre.*

**La fiscalité, la bureaucratie et la complexité normative expliquent-elles à elles seules le décrochage économique français, ou identifiez-vous d'autres causes ?**

Ces facteurs sont réels et documentés, mais ils ne sont pas les seuls. La destruction méthodique du capital productif est l'une de ces causes majeures. La taxation marginale du capital excède 60% en cumulant IS, prélèvements sociaux, flat-tax et contribution différentielle. Depuis 2011, quatre surtaxes ont frappé les bénéfices, la dernière votée en 2025 portant le taux effectif à 41,2%. À quoi s'ajoutent des droits de succession sans équivalent chez nos voisins. La France et l'Allemagne comptaient le même nombre d'ETI au début des années 1980 ; on en dénombre 5 500 aujourd'hui, contre 12 500 outre-Rhin. À ce matraquage s'ajoute l'absence de fonds de pension. Nos industries, qui vivent de cycles longs, en sont privées alors qu'on les retrouve au capital des grandes industries allemande, néerlandaise ou américaine. Vient ensuite le coût de l'énergie. Notre parc nucléaire, qui devrait constituer un avantage compétitif décisif, a été dilapidé : entre 2021 et 2024, le prix de l'électricité aux entreprises a augmenté de 67% malgré les aides, et le prix industriel final at-

teint 165 €/MWh contre 73 €/MWh aux États-Unis. S'y ajoute le déclassé éducatif : on ne réindustrialise pas avec une école qui n'enseigne plus les fondamentaux et n'ouvre pas aux métiers d'avenir. Notre formation professionnelle ne produit plus assez de techniciens. Des dizaines de milliers de postes restent non pourvus en métallurgie, soudage, mécanique de précision, maintenance, électronique embarquée, toutes sortes de métiers bien rémunérés sur lesquels se bâtit une industrie moderne. Deux rigidités achèvent le tableau. Celle du marché du travail : la difficulté à embaucher et à se séparer d'un salarié dissuade l'implantation industrielle. Celle de la recherche publique : la France y consacre 2,2 % du PIB contre 3,1 % en Allemagne et 3,5 % aux États-Unis, et le lien entre laboratoires publics, universités et industrie est rompu.

**Considérez-vous la réindustrialisation comme une priorité nationale absolue, et si oui, pourquoi ?**

De 1995 à 2015, la France a perdu la moitié de ses usines et le tiers de son emploi industriel. L'industrie représente moins de 10 % du PIB français contre 19 % en Allemagne (26 % manufacturier). Ce recul a des conséquences lourdes car l'industrie structure les bassins d'emploi, irrigue les villes moyennes et finance le modèle social ; chaque emploi industriel en entraîne deux à trois dans la sous-traitance. La réindustrialisation est donc en effet une priorité nationale : elle conditionne nos recettes publiques, notre innovation, notre souveraineté dans des secteurs vitaux et notre cohésion nationale. Soyons cependant lucides : nous ne reconstruirons pas tout, le différentiel de coût restant structurel. L'effort doit à mon sens se concentrer sur trois domaines : la souveraineté (santé, défense, énergie, alimentation) ; les savoir-faire historiques (aéronautique, luxe, pharmacie, agroalimentaire, machines-outils) ; les technologies de rupture (batteries, biotechnologies, hydrogène, IA, quantique, semi-conducteurs). Mais l'État n'a pas à se substituer au marché ni à désigner des champions par décret. Son rôle est de créer les conditions de cette réindustrialisation à travers une stabilité fiscale et juridique, une énergie compétitive, un foncier disponible, une main-d'œuvre bien formée, et une simplification normative et réglementaire. Ceci étant en place, il faut laisser agir les entreprises.

**Quels leviers peut-on activer immédiatement pour relocaliser des activités productives, sans alourdir la dette publique ?**

Les meilleurs leviers sont neutres en coût ou autofinancés. L'Institut Molinari a montré qu'une baisse de 35 milliards des impôts de production est compensée en deux ans par la hausse des recettes (sociales, IS, IR, TVA) et la baisse des dépenses liées à l'assurance-chômage. La déréglementation est un autre levier à coût nul. Nous remplacerons l'autorisation préalable par la responsabilité a posteriori : tout ce qui n'est pas interdit doit être autorisé et qui cause un dommage en répond. Nous supprimerons le seuil de 50 salariés, substituerons au principe de précaution un principe de responsabilité, poserons un moratoire de trois ans sur toute nouvelle norme et réécrivons les Codes du travail, de l'urbanisme et de la commande publique.

S'agissant du foncier, il faut mobiliser les milliers d'hectares de friches bloqués et revenir sur la loi ZAN, qui interdit toute extension au-delà de l'enveloppe locale d'artificialisation : on ne peut demander aux maires de réindustrialiser en leur interdisant d'ouvrir un mètre carré d'activité. Monter une grande usine prend, en France, plus de temps que partout ailleurs en Europe : les industriels s'implantent ailleurs pour payer moins et pour aller plus vite.

### Quelles sont, selon vous, les réformes les plus urgentes pour rendre durablement compétitive la production française ?

Outre ce qui précède, trois réformes me semblent indispensables. La première est la refondation fiscale du capital et des bénéficiaires : réduire progressivement l'IS à 20 %, alors que le taux effectif des grandes entreprises dépasse 36% du fait des surtaxes. La deuxième concerne le coût du travail, dont les allègements sont mal calibrés : au SMIC, le taux de cotisations patronales est tombé de 40% à 7% ; dès 1,6 SMIC il remonte à 40% ; au-delà de 3,5 SMIC, à 47%. Résultat : nous avons créé une trappe à bas salaires. Les entreprises n'ont aucune incitation à élever la qualification de leurs salariés, puisque chaque progression salariale déclenche un rehaussement brutal de charges, bien supérieur au gain pour le salarié et destructeur de compétitivité. C'est l'exact inverse d'une politique de montée en gamme. Nos charges écrasent précisément les emplois industriels que nous prétendons défendre. Nous mettrons donc en œuvre une baisse durable et continue des charges entre 2 et 4 SMIC, financée par la maîtrise des dépenses publiques et non par un redéploiement entre cotisations. Pour cela, il faudra nécessairement revoir notre modèle de redistribution. Les dépenses de protection sociale représentent un tiers du PIB en France contre 21% en moyenne dans les pays de l'OCDE, dont une partie pèse structurellement sur l'entreprise. Une fraction des économies passera par le basculement d'une partie de notre protection sociale vers un mode assurantiel et capitalisé, à l'instar de ce qu'ont fait les Pays-Bas qui offrent le modèle de référence pour l'assurance maladie en concurrence régulée. Nous rééquilibrerons ainsi solidarité nationale, mutualisation collective et responsabilité individuelle. À la refonte des charges doit s'ajouter celle du contrat de travail. Aujourd'hui, l'employeur n'ose plus embaucher et le salarié reste dans la précarité. C'est pourquoi je propose d'instaurer un contrat de travail unique bâti sur quelques principes : liberté contractuelle, loyauté des parties, protection de la santé et de la sécurité, recours clairement définis. Un droit lisible est un droit appliqué ; un droit illisible décourage l'embauche, nourrit le contentieux et profite aux mieux informés, rarement aux plus fragiles.

### Quel rôle concrètement jouent ou devraient jouer les maires et les collectivités territoriales dans la reconquête industrielle ?

Les maires sont les premiers interlocuteurs des industriels qui s'implantent ou s'étendent : ils connaissent leur commune, le foncier, les compétences, les sous-traitants, les logements, les transports. Aucun grand projet n'aboutit sans eux ni contre eux. Les réussites françaises sont d'abord territoriales comme dans la Vallée de l'Arve, l'Oyonnax, Toulouse, Grenoble. Or les élus locaux ont été dépossédés de leurs moyens d'agir. Nous restaurerons leurs marges : part d'IS déterminée localement, entre 0 et 5 points, pour restaurer le lien fiscal entre territoire et contribution productive ; zones franches industrielles à définition locale, sur le modèle des ZFU de 1996 à 2015 ; droit à l'expérimentation normative pour les collectivités porteuses de projets industriels,

par voie contractuelle avec le préfet. À plus long terme, la réorganisation de notre architecture territoriale est une condition de l'efficacité industrielle. Les grandes régions et les départements seront remplacés par des Provinces d'échelle cohérente, dotées de compétences exclusives et claires ainsi que d'un pouvoir réglementaire réel. Cette réforme requiert une révision constitutionnelle : nous l'assumons.

### Comment conciliez-vous votre attachement au libéralisme économique avec la défense d'une politique industrielle souveraine ?

Il n'y a pas de contradiction. Le libéralisme, dans la tradition de Bastiat à Aron, repose sur la propriété, le contrat, la stabilité du droit et la responsabilité. Il suppose un État régalien fort, qui ne dirige pas l'économie mais protège nos approvisionnements et nos capacités industrielles stratégiques. Notre désindustrialisation n'est pas le produit d'un excès de libéralisme, mais de dirigisme. Entre 2019 et 2024, l'Union européenne a produit 13 000 actes juridiques contraignants contre 5 500 aux États-Unis. La productivité horaire de la zone euro, qui atteignait 98 % de celle des États-Unis en 1995, n'en représente plus que 82 % en 2019 ; selon le rapport Draghi, cette seule divergence explique 70 % de l'écart de PIB par habitant entre l'UE et les États-Unis. Pendant ce temps, la Chine impose ses normes dans l'IA, la 5G et les semi-conducteurs : l'Europe encadre ce qu'elle ne sait plus produire. Là où le dirigisme pilote la production par la dépense publique et la norme, une politique de souveraineté garantit à nos entreprises des conditions de concurrence équitables et à l'État les moyens d'agir en cas de défaillance systémique. Nous ne défendons ni la planification colbertiste ni la politique des champions désignés, dont le bilan français parle de lui-même : Alstom cédé à General Electric sous la pression d'une procédure antitrust mal anticipée, Péchiney absorbé par Alcan faute d'une stratégie industrielle cohérente, STX bradé au hasard des arbitrages politiques. Ce que nous défendons, c'est un cadre de compétition loyale entre nations.

### Comment inciter durablement les consommateurs et les entreprises à favoriser le Made in France, sans tomber dans le protectionnisme ?

Le protectionnisme enchérit les prix, anesthésie la productivité, appauvrit le consommateur et fragilise les industries qu'il prétend protéger. Mais il ne s'agit pas d'être naïfs : nous avons trop longtemps confondu libre-échange et désarmement unilatéral. La France exige de ses industriels et agriculteurs le respect des normes sociales, environnementales et sanitaires les plus strictes au monde, et laisse entrer librement des produits qui ne les respectent pas. Cela s'appelle une asymétrie de concurrence, pas du libre-échange. L'information du consommateur doit être transparente. Une large majorité de Français se déclare prête à payer davantage pour acheter français à condition de savoir ce qu'ils achètent réellement. Or moins d'un Français sur deux distingue encore la mention « Made in France », autodéclarée, sans contrôle préalable, de la certification « Origine France Garantie », qui impose que l'étape décisive de fabrication se déroule en France et qu'au moins 50% de son prix de revient y soit acquis. Nous ferons de cette certification le critère de référence de la commande publique, et porterons au niveau européen l'obligation d'un marquage d'origine lisible et vérifié pour les produits manufacturés. Mais tout cela, certes important, n'aura aucune portée si notre pays ne crée pas les conditions de la compétitivité fiscale et sociale, de l'innovation, de la créativité.